



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un sapin bleu
Motifs invoqués	Dégâts des racines sur le pavage et le mur, ombrage sur l'installation solaire
Lieu-dit	Ch. De l'Eglise 11
Propriétaire	M. André
Parcelle	338
Compensation	oui, reste encore à définir

Le présent préavis est affiché jusqu'au 18 avril 2022

La Municipalité

Denges, le 30 mars 2022